

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune de Bovernier porte à la connaissance du public que **M. Christian De Preux**, domicilié à Genève, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacement : Parcelle no 413 (PPE 5102), 1932 Les Valettes
Enseigne : Café-Bar La Fiesta
Prestations : Vente de boissons avec ou sans alcool à consommer sur place
Heures d'ouverture/fermeture : Mardi à jeudi de 8h00 à 23h00
Vendredi et samedi de 8h00 à 02h00
Dimanche de 10h00 à 18h00
Lundi fermeture
Début de l'activité : 1^{er} juin 2017

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune dans les 30 jours à dater de la présente publication.

Administration Communale